

PLAN « 1^{er} JOB »

POUR LES JEUNES DE 15 A 17 ANS

Explication du dispositif

Le plan 1^{er} job offre la possibilité pour les adolescents de 15 à 17 ans d'effectuer des petits chantiers de proximité participant à l'amélioration de leur cadre de vie, à l'occasion des vacances scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnisation en bon cadeaux de 20€ par jeune et par demi-journée (de 8h30 à 12h).

Le public

Le dispositif s'adresse aux jeunes BUYATINS et BUYATINES âgés de 15 à 17 ans.

Ces jeunes ne doivent pas relever d'un dispositif d'aide à l'emploi.

Les objectifs

Outre le fait de lutter contre l'inactivité durant les congés scolaires en rendant les jeunes acteurs de leur cadre de vie, le dispositif plan 1^{er} job permet de les confronter au monde du travail et à ses règles.

Ils devront mobiliser des compétences dans l'organisation du travail, l'autonomie, la coordination des tâches les uns avec les autres.

Encadrement

Pour chaque chantier, les jeunes seront encadrés par un conseiller municipal ou un agent du service technique selon les travaux.

Périodes et horaires

Les périodes prévues sont les vacances de printemps, d'été et d'automne, s'il y a assez de candidatures, de 8h30 à 12h.

Une session est composée de 5 ½ journées consécutives (du lundi au vendredi).

Description des chantiers proposés

Afin de contribuer à l'amélioration du service rendu aux habitants de la commune, les missions confiées aux jeunes porteront sur :

Le service technique et les espaces verts : peinture, jardinage, plantation, désherbage arrosage, nettoyage des espaces publics, etc.

Le service administratif : aide au classement, archivage, distribution de support de communication etc.

Modalités d'assurance des jeunes

La collectivité de St JEAN DE NIOIST n'est pas employeur des participants.

Les bons cadeaux n'ont pas équivalence à un salaire.

Les jeunes entrant dans le dispositif doivent bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur responsable légal.

Si le jeune est amené à se blesser lui-même, au cours de l'activité, ou au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en charge par son propre régime de couverture sociale.

La collectivité s'engage à souscrire à une responsabilité civile liée à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accident pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des activités.

REGLEMENT A TENIR PENDANT LE CHANTIER

Horaires :

Le jeune s'engage à arriver à l'heure au point de rendez-vous fixé. Toute personne arrivant après l'heure demandée ne sera pas acceptée.

Le jeune s'engage à participer aux missions confiées sur toute la durée du chantier et de ce fait de ne pas quitter le lieu avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.

Tenue professionnelle :

Le jeune s'engage à avoir une tenue vestimentaire correcte et adaptée à la nature de l'activité. Le jeune s'engage à avoir un comportement adéquat :

- en étant respectueux et courtois auprès des encadrants, collègues de chantier et habitants de la commune,
- en se consacrant pleinement à la tâche donnée : téléphone éteint, ne pas fumer ni consommer de l'alcool ou de substances illégales.
- en respectant et en appliquant les consignes données,
- en prenant soin du matériel confié dans son utilisation, le nettoyage et le rangement.

Sanctions :

Le non-respect de l'horaire ou de la tenue professionnelle peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive du dispositif et/ou une non-indemnisation du chantier.

Candidatures :

Pour participer à un chantier, il est nécessaire de remplir le dossier d'inscription accompagné des documents demandés. La commune informera le jeune si sa candidature est retenue ou pas et le convoquera pour une réunion préalable obligatoire.

Les nouvelles candidatures seront privilégiées à chaque session.

DOSSIER D'INSCRIPTION

DISPOSITIF « PLAN 1^{er} JOB » 2024

RENSEIGNEMENTS GENERAUX (jeune) :

Nom : Prénom :

Sexe : Masculin Féminin

Date de naissance ://

Adresse :

Téléphone du jeune :

Email :N° Sécurité sociale:

N° de Téléphone en cas d'urgence :

Domicile :

Représentant 1 :

Représentant 2 :

Nom et téléphone du médecin traitant :

Périodes de chantier * :

- Du 22 avril au 26 avril 2024
- Du 15 juillet au 19 juillet 2024
- Du 21 octobre au 25 octobre 2024

* (cocher la ou les périodes souhaitées. Une seule sera retenue.)

DOCUMENTS A JOINDRE AU DOSSIER

- Photocopie de la pièce d'identité
- Photocopie de l'attestation d'assuré social
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Lettre de motivation

AUTORISATION PARENTALE (à remplir par le tuteur légal) :

Je soussigné (e).....

Tuteur légal de atteste avoir pris
connaissance :

- Que la Collectivité n'est pas employeur des participants.

Le bon cadeau n'a pas équivalence de salaire.

- Que mon enfant entrant dans le dispositif bénéficie d'une couverture sociale à son nom ou sous couvert de son responsable légal. Si mon enfant est amené à se blesser lui-même, au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en charge par son propre régime de couverture sociale.

J'autorise mon enfant à participer au dispositif « PLAN 1^{er}JOB » de la commune de St JEAN DE NIOST dans les conditions définies au présent document.

J'autorise le traitement automatisé des données contenues dans le présent document ayant pour finalité la prise en charge de mes enfants au sein du service enfance-jeunesse.

Je certifie que mon enfant : possède une assurance extrascolaire et est à jour de ses vaccinations.

J'autorise également les responsables à prendre les initiatives nécessaires en cas d'accident ou de maladie.

J'autorise la commune de St JEAN DE NIOST à utiliser les photographies et images vidéo représentant le bénéficiaire dans ses divers supports de communication (bulletin, site internet, brochures...).

Fait à Le 2024.

Signature des parents :

Signature du jeune :

Précédée de la mention « Lu et approuvé. »

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information, aux fichiers et au règlement général sur toute la protection des données personnelles (RGPD), toute personne peut obtenir communication, accès, rectification, portabilité et limitations des informations la concernant. Ce droit s'exerce sur formulation d'une demande écrite adressée à Madame le Maire – St JEAN DE NIOST.